

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2275

25 octobre 2010

SOMMAIRE

a.c.i. bruno genard S.à r.l.	109199	Rore S.A.	109191
Agence luxembourgeoise pour la Coopé- ration au Développement	109198	Rubicon Finance Lux S.à r.l.	109200
Ambolt S.A.	109154	Safreb S.à r.l.	109191
Celfin S.A.	109185	Safreb S.à r.l.	109191
Cubus 2	109194	Schiffmann S.à r.l.	109192
Génie S.A.	109197	Skyscrape S.A.	109192
International Education and Leisure Trust Holding S.A.	109195	Société d'Investissement Européen S.A.	109192
Kresge S.A.	109189	Sotralentz Luxembourg S.A.	109193
Lancelot Sàrl	109191	Sotralentz Luxembourg S.A.	109193
Oppenheim-OEH S.A.	109200	Sotralentz Luxembourg S.A.	109193
Oriel S.A.	109200	Stahlbeteiligungen Holding S.A.	109193
Pan European Distribution	109189	T10 S.à r.l.	109197
Parvenor S.à r.l.	109189	TCP Publishing Holdco S.à r.l.	109175
PHO	109189	Tempus Investments S.à r.l.	109194
Pigra S.A.	109192	Tinska Real Estate S.A.	109186
Polyprint S.A.	109190	Triton III No. 10 S.à r.l.	109193
Pro-Inter S.A.	109174	Triton III No. 6 S.à r.l.	109194
ProLogis Poland XXIII S.à r.l.	109186	Triton III No. 7 S.à r.l.	109194
ProLogis Poland XXII S.à r.l.	109185	Triton III No. 8 S.à r.l.	109195
ProLogis Poland XXIV S.à r.l.	109186	Triton III No. 9 S.à r.l.	109197
ProLogis Poland XXIX S.à r.l.	109186	Turkana S.A.	109197
ProLogis Poland XXVIII S.à r.l.	109188	United Platform S.A.	109198
ProLogis Poland XXVII S.à r.l.	109187	Universal Luxemburg Corporation	109198
ProLogis Poland XXVI S.à r.l.	109187	Urban Real Estate S.A.	109198
ProLogis Poland XXV S.à r.l.	109187	Vagolux	109199
ProLogis Poland XXXI S.à r.l.	109188	Vale Europa S.à r.l.	109199
ProLogis Poland XXX S.à r.l.	109188	Vale Europa S.à r.l.	109199
Proluxrail Holding S.A.	109190	Villapool S.A.	109187
Reinert S.à r.l.	109190	Villapool S.A.	109188
Reinhausen Luxembourg S.A.	109190	Water Instinct S.à r.l.	109199

Ambolt S.A., Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 152.942.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of October,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (hereinafter "Luxembourg"), undersigned,

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Ambolt S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 3 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1093 of 26 May 2010, with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Company Register under number B 152.942 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company.

The Meeting was opened by Mrs Manuèle BIANCARELLI, lawyer, with professional address in Luxembourg, acting as chairman of the Meeting.

The Chairman appointed as secretary of the Meeting Mrs. Arlette SIEBENALER, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer of the Meeting Mrs. Solange WOLTERSCHIERES, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting has been unanimously approved by the Meeting.

The Chairman then declared and requested the notary to state the following.

I) The agenda of the Meeting was as follows:

1) Change of the corporate purpose of the Company into an investment company with variable capital -specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable - fond d'investissement spécialisé") to enable it to invest the funds available to it in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets in accordance with the amended Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds;

2) Appointment of KPMG S.à r.l. with registered office at 9, Allée Scheffer, L2520 Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprise) of the Company in replacement of ALTER AUDIT S.à r.l. (commissaire aux comptes);

3) Restatement of the Company's articles of association in the form attached to the proxy in order to reflect in particular the change of status of the Company into a SICAV-SIF;

4) Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by each shareholder are shown on an attendance list which, signed by the members of the bureau of the Meeting, the shareholders present, the proxyholder of the represented shareholders and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies, signed *ne varietur* by the members of the bureau of the Meeting, the relevant proxyholder and the notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance list that all the shareholders, representing the total capital of the Company, are present or represented at the Meeting. The Shareholders unanimously waive all convening formalities and declare to have been duly informed about the agenda before this Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda.

IV) After deliberation, the Meeting then adopted, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to change the corporate purpose of the Company into an investment company with variable capital -specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable - fond d'investissement spécialisé") to enable it to invest the funds available to it in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets in accordance with the amended Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds.

Second resolution

The Meeting resolved to appoint KPMG S.à r.l. with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprise) of the Company in replacement of ALTER AUDIT S.à r.l. (commissaire aux comptes), until the annual general meeting to be held in 2011.

Third resolution

The Meeting resolved to fully restate the Company's articles of association in the form detailed in the proxy in order to change the Company's corporate purpose and any other amendment resolved at the present meeting.

Upon resolution of the Shareholders, the articles of association of the Company will be restated as follows:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé" under the name of "Ambolt S.A." (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in securities and any other assets, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as such law may be amended from time to time (the "Law"). The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by the law, the board of directors of the Company (the "Board") may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Wholly owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that events of force majeure have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 22 hereof.

The minimum capital of the Company shall be the equivalent in Euro ("EUR") of the minimum prescribed by the Law. The minimum capital of the Company must be achieved within 12 months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the Law.

The holding of shares of the Company is restricted to "well-informed investors" as defined by the Law (hereafter "Eligible Investors" or individually an "Eligible Investor").

The Board is authorised without limitation to issue fully paid shares at any time in accordance with Article 23 hereof at the offering price without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued. The Board may delegate to any director of the Company (a "Director" or "Directors") or to any officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty to issue new shares and accept subscriptions and receive payment for such new shares and to deliver these.

Such shares may, as the Board shall determine, be of different sub-funds and the proceeds of the issue of shares in each sub-fund shall be invested pursuant to Article 3 hereof in different types of assets as the Board may from time to time determine in respect of each sub-fund.

The Board may further decide to create within each sub-fund two or more classes of shares, the issue proceeds of which will be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the applicable sub-fund which shall have among other things a specific charging structure, distribution policy, hedging policy or reference currency, as the Board shall from time to time determine in respect of each class of shares.

The Board may also decide to issue one specific share class with specific rights and powers and reserved to certain investor(s) only. The holder(s) of such specific share(s) will be entitled to receive carried interests as described in the Company's prospectus (the "Prospectus").

When the context so requires, references in these Articles to sub-fund(s) shall mean references to class(es) and vice versa.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class shall, if not denominated in EUR, be converted into EUR and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the classes. The Company shall prepare consolidated accounts in EUR.

In the event that for a period detailed in the Prospectus, for any reason the Net Asset Value of any class of shares is lower than the amount specified in the Prospectus or the equivalent in any currency of such amount, or in case the Board deems it appropriate because of changes in the economic or political situation affecting the Company or the relevant class, or because it is deemed to be in the best interest of the relevant shareholders, the Board may redeem all shares of the class at a price reflecting the anticipated realisation and liquidation costs for closing of the relevant class, but with

no redemption charge, or may, to the extent provided for in the Prospectus, merge that class with another class of the Company or with another regulated EEA undertaking for collective investment offering equivalent protection.

A merger so decided by the Board will be binding on the holders of shares of the relevant class upon 30 days prior notice given to them, during which period shareholders may redeem their shares without redemption charge.

In the case of a merger with a "fonds commun de placement", the decision will be binding only on those shareholders having voted in favour of the merger.

Liquidation proceeds not claimed by the shareholders at the close of the liquidation of a class, which shall not be later than nine months after the decision to liquidate, will be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg. If not claimed, they shall be forfeited in accordance with Luxembourg law.

Art. 6. The Board may only decide to issue shares in registered form. No share certificates will be issued and shareholders will receive a written confirmation of their shareholding.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the price, as set forth in Article 23 hereof. The subscriber will, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price, receive title to the shares purchased by him and, upon application, without undue delay, obtain delivery of definitive confirmation of his shareholding.

The Board is authorized without limitation to accept subscription commitments for shares from Eligible Investors and to determine the conditions under which such subscription commitments are drawn down and the conditions for the subsequent issue of shares as described in the Prospectus. If the Board decides to issue new shares, no preferential right to subscribe for new shares to be issued is reserved to existing shareholders.

If at any time a shareholder who has committed to subscribe for shares fails to honour his commitment through the full payment of the subscription price within the timeframe decided by the Board, the Board has the authority to suspend the rights attached to the shares previously subscribed and paid for by the defaulting shareholder and to exercise one of the remedies as disclosed in the section C. "Defaulting Provisions" in the Prospectus.

All issued shares of the Company shall be registered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company and the number and class of shares held by him. Every transfer of a share shall be entered in the register of shareholders without payment of any fee and no fee shall be charged by the Company for registering any other document relating to or affecting the title to any share.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the register of shareholders free of charge. In the event of joint holders of shares, only one address will be inserted and any notices will be sent to that address only.

In the event that such shareholder does not provide such address or notices and announcements are returned as undeliverable to such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If a conversion or a payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction shall be entered into the register of shareholders unless the shares are held through a clearing system allowing only entire shares to be handled. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend.

The Company will recognise only one holder in respect of a share in the Company. In the event of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the joint owners vis-à-vis the Company.

In the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

Art. 7. The Board shall have power to impose or relax such restrictions on any shares (other than any restrictions on transfer of shares), (but not necessarily on all shares within the same class) as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company or no shares of any class in the Company are acquired or held by or on behalf of (a) any person in breach of the law or requirements of any country or governmental or regulatory authority (if the Board shall have determined that any of them, the Company, any manager of the Company's assets, any of the Company's investment managers or advisers of any of them would suffer any disadvantage as a result of such breach) or (b) any person in circumstances which in the opinion of the Board might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered, including a requirement to register under any securities or investment or similar laws or requirements of any country or authority.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and, without limitation by any "US person", as defined hereafter. Further, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body to prevent the assets of the Company from being considered assets of an employee benefit plan subject to the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended. For such purpose, the Company may:

(a) decline to issue any share where it appears to it that such registration would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a person who is precluded from holding shares in the Company; and

(c) where it appears to the Company that any person, who is precluded pursuant to this Article from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial or registered owner of shares, compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the shareholder bearing such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. If the said shareholder does not within a period of time as specified in the Prospectus after receipt of such notice transfer the relevant shares to a qualified person, he shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the confirmation of shareholding representing the shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held by him shall be cancelled;

(2) the price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed shall be an amount equal to the Net Asset Value of such shares, determined in accordance with Article 22 hereof, less any discount determined at the discretion of the Board;

(3) payment of such price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof and will be deposited by the Company in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to, such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the confirmation of shareholding representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest).

(4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the term, "US person" shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended ("the 1933 Act") or as in any other Regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S or the 1933 Act. The Board shall define and/or amend the word "US person" on the basis of these provisions and publicise this definition in the Prospectus.

In addition to the foregoing, the Board may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor. If it appears at any time that a holder of shares is not an Eligible Investor, the Board will

(i) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this Article. The Board will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse for any transfer of shares to be entered into the register of shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where shares would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the Board, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 8. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday in June at 11a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of shareholders or class meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Class meetings may be held to decide on any matters which relate exclusively to such class. Two or several classes may be treated as one single class if such classes are affected in the same way by the proposals requiring the approval of shareholders of the relevant classes.

Art. 10. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever class and regardless of the net asset value per share within the class, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles of incorporation. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax message or any other acceptable means. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholder meeting.

Except as otherwise required by law or by Article 30 hereof, resolutions at a general meeting of shareholders or at a class meeting duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. Shareholders will meet upon call by the Board, pursuant to notice setting forth the agenda, sent in accordance with Luxembourg law requirements to the shareholders.

Notice shall be published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* of Luxembourg and in a Luxembourg newspaper to the extent required by Luxembourg law, and in such other newspapers as the Board may decide.

Art. 12. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members divided in Category A Directors and Category B Directors. Members of the Board need not be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at a general meeting for a period of six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise the remaining Directors (elected themselves by the general meeting of shareholders) may meet and may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 13. The Board shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by any one director, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and at the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint any person as chairman pro tempore by the majority of the votes cast or the votes of the majority present at any such meeting respectively.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, e-mail, telefax or by any other acceptable means of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex, e-mail, telefax message or by any other acceptable means, another director as his proxy. Any Director may also participate at any meeting of the Board by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such Director. Such means must allow the Director to participate effectively at such meeting of the Board. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously. Directors may also cast their vote in writing or by telegram, telex, e-mail, telefax or by any other acceptable means.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least three Directors are present or represented at a meeting of the Board amongst whom at least 2 Category A Directors. Except as otherwise provided herein, decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The chairman shall have a casting vote in any circumstances.

Any of the following actions can only be validly approved by the Board with the consent of at least 2 Category A Directors:

- appointment, replacement and/or dismissal of the Company's investment manager,
- convening of a general meeting of shareholders to appoint, replace and/or dismiss Directors, and
- delegation of powers and/or authority to act in the name and on behalf of the Company to any Director or officer of the Company or any other third person.

Resolutions of the Board may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms which may be signed on one or more counterparts by all the Directors.

The Board from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board. The Board may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the Board or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are Directors of the Company and that no meeting of the committee shall validly exercise any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are Directors of the Company.

Art. 14. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by a chairman pro tempore who presided such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two Directors.

Art. 15. The Board shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy for the investments of each class, the currency denomination of each class and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

In order to reduce operational and administrative charges while allowing a wider diversification of the investments, the Board may decide that part or all of the assets of the Company will be co-managed with assets belonging to other collective investment schemes or that part or all of the assets of any class of shares will be co-managed among themselves.

Art. 16. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a material interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall declare such material interest to the Board and shall not consider or vote on any such transactions and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Ambolt group or any affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Directors on their discretion unless such "personal interest" is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.

Art. 17. The Company may indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor or from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered

by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 18. The Company will be bound by the joint signature of any two Directors amongst whom at least 1 Category A Director or by the joint or single signature of any Director, officer of the Company or other person to whom authority has been delegated by the Board.

Art. 19. The general meeting of shareholders shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by the Law.

Art. 20. As is more especially prescribed below, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by the Law.

Any shareholder may only request the redemption of all or part of his shares by the Company in the conditions set forth in the Prospectus. Notwithstanding provisions of Articles 5 and 7, the Board may, upon proposal of the investment manager, redeem shares whenever it considers and demonstrates a redemption to be in the interest of the Company.

Any shares of the capital of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

Unless otherwise provided for in the Prospectus, conversion of shares into shares of another class will not be permitted.

Art. 21. The Net Asset Value per Share and Redemption Prices of shares shall be determined as to the shares of each class by the Company from time to time, as the Board by regulation may direct (every such day or time of determination thereof being referred to herein as a "Valuation Date"), but so that no day observed as a holiday by banks in Luxembourg shall be a Valuation Date.

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of any particular class:

(a) during any period when one or more exchanges or regulated markets which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of a class are closed other than for or during holidays or if dealings therein are restricted or suspended, or where trading is restricted or suspended;

(b) during any period when, as a result of the political, economic, military, terrorist or monetary events or any circumstance outside the control, responsibility and power of the Company, or the existence of any state of affairs in the property market, disposal of the assets of a class is not reasonably practicable without materially and adversely affecting and prejudicing the interests of shareholders or if, in the opinion of the Company, a fair price cannot be determined for the assets of the class;

(c) in the case of a breakdown of the means of communication normally used for valuing any asset of a class which is material or if for any reason the value of any asset which is material in relation to the Net Asset Value (as to which the Company shall have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required;

(d) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of a class are rendered impracticable, or if purchases, sales, deposits and withdrawals of the assets of the Company cannot be effected at the normal rates of exchange;

(e) when the value of a substantial part of the assets of any consolidated subsidiary of the Company may not be determined accurately; or

(f) when for any other reason, the price of any investments cannot be promptly or accurately determined;

provided that the temporary suspension of the calculation of the Net Asset Value shall not apply to any compulsory redemption.

Any such suspension shall be notified in writing to all shareholders and investors having made an application for subscription of shares.

Such suspension as to any class will have no effect on the calculation of Net Asset Value of the shares of any other class.

Art. 22. The Net Asset Value of shares of each class of shares in the Company shall be expressed in the relevant currency of the class concerned as per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company corresponding to each class of shares, being the value of the assets of the Company corresponding to such class less its liabilities attributable to such class, by the number of shares of the relevant class outstanding, adjusted to reflect any charges, namely dealing or fiscal charges, and subject to any other adjustment which the Board feels appropriate to take into account in respect of that class and as disclosed in the Prospectus.

The price at which a share of each class can be subscribed (the "Share Price") shall be expressed in the currency of expression of the relevant class or in such other currency as the Board shall in exceptional circumstances temporarily determine, as a per share figure and shall be based on the Net Asset Value of that class, determined on or as of the Valuation Date on or prior to which the subscription was received by the Company by a time specified in the Prospectus from time to time, divided by the number of shares of that class then in issue or deemed to be in issue and by rounding the total to the third decimal or such other figure as the Board may determine from time to time. The Board may decide that issuing fees and dealing charges and an offer spread, as detailed in the Prospectus, are applied.

The valuation of the Net Asset Value of the different classes of shares shall be made in the following manner:

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

- (a) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;
- (b) all bills and demand notes and accounts due (including the price of securities sold but not collected);
- (c) all securities, shares, bonds, units/shares in undertakings for collective investment, debentures, options or subscription rights and any other investments and securities belonging to the Company;
- (d) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind to the extent to the Company; the Company may however adjust the valuation to check fluctuations of the market value of securities due to trading practices such a trading ex-dividend or ex-rights;
- (e) all accrued interest on securities held by the Company except to the extent such interest is comprised in the principal thereof;
- (a) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital of the Company;
- (f) all other permitted assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

- (a) Real estate assets of the Company are valued by an independent valuer in accordance with the RICS Red Book standards, on the basis of their market value. The following additional rules will apply:
 - (i) any bank debt will be valued at its fair value;
 - (ii) all deferred tax assets and deferred tax liabilities will be disregarded; and
 - (iii) the value shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

Each new acquisition shall be valued by an independent valuer. The entity that performs the valuation in a certain jurisdiction must be licensed to perform such business in that jurisdiction. The names of such independent valuers will be included in the Company's annual audited reports.

(b) All other assets of the Company are valued based on the following principles:

- (i) the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- (ii) the value of securities and/or financial derivative instruments which are quoted or dealt in on any stock exchange or regulated market shall be based on the latest available price on the relevant stock exchange or regulated market;
- (iii) the financial derivative instruments which are not listed on any official stock exchange or traded on any regulated market will be valued in a reliable and verifiable manner in accordance with market practice;
- (iv) the loans made by the Company or a subsidiary are valued at their fair market value in accordance with valuation principles established by it;
- (v) money market instruments held by the Company will be marked to market; and
- (vi) all other securities and other assets, including securities for which no market quotation is available, or, if the prices obtained in accordance to items (i) to (v) above are not deemed to be representative of their fair market value, are valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Company or its investment manager.

If any of the aforesaid valuation principles do not reflect the valuation method commonly used in specific markets or if any such valuation principles do not seem accurate for the purpose of determining the value of the Company's assets, be it for a class of shares only, the Board may fix different valuation principles in good faith and in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include;

- (a) all loans, bills and accounts payable;
- (b) all accrued or payable administrative expenses (including management fee, custodian fee and corporate agents' insurance premiums fee and any other fees payable to representatives and agents of the Company, as well as the costs of incorporation and registration, legal publications and sales documents printing, financial reports and other documents made available to shareholders, marketing and advertisement costs as well as costs incurred in relation to structures which may be required by law or regulations in the jurisdictions in which the shares are marketed);
- (b) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the date of valuation falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- (c) an appropriate provision for future taxes based on capital and income as at the date of the valuation and any other reserves, authorised and approved by the Board; and
- (c) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities related to shares in the relevant class toward third parties. In determining the amount of such liabilities the Company may take into account all adminis-

trative and other expenses of a regular or periodical nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. The Board shall establish a portfolio of assets for each class of shares in the following manner:

(a) the proceeds from the allotment and issue of each class of shares shall be applied in the books of the Company to the portfolio of assets established for that class of shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such portfolio subject to the provisions of this Article;

(b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same portfolio as the assets from which it was derived and on each re-evaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant portfolio;

(c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular portfolio or to any action taken in connection with an asset of a particular portfolio, such liability shall be allocated to the relevant portfolio;

(d) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular portfolio, such asset or liability shall be allocated to all the portfolios pro rata to the net asset values of each portfolio;

(e) upon the record date for the determination of the person entitled to any dividend declared on any class of shares, the Net Asset Value of such class of shares shall be reduced by the amount of such dividends.

D. Each pool of assets and liabilities shall consist of a portfolio of securities and any other assets in which the Company is authorised to invest, and the entitlement of each share class which is issued by the Company in relation with a same pool will change in accordance with the rules set out below.

In addition there may be held within each pool on behalf of one specific share class or several specific share classes, assets which are class specific and kept separate from the portfolio which is common to all share classes related to such pool and there may be assumed on behalf of such class or share classes specific liabilities.

The proportion of the portfolio which shall be common to each of the share classes related to a same pool which shall be allocable to each class of shares shall be determined by taking into account issues, redemptions, distributions, as well as payments of class specific expenses or contributions of income or realisation proceeds derived from class specific assets, whereby the valuation rules set out below shall be applied *mutatis mutandis*.

The percentage of the net asset value of the common portfolio of any such pool to be allocated to each class of shares shall be determined as follows:

1) initially the percentage of the net assets of the common portfolio to be allocated to each share class shall be in proportion to the respective number of the shares of each class at the time of the first issuance of shares of a new class; this will not apply to share classes upon re-domiciliation;

1) the issue price received upon the issue of shares of a specific class shall be allocated to the common portfolio and result in an increase of the proportion of the common portfolio attributable to the relevant share class. The Board may however decide that any adjustments to the Net Asset Value, as further described in the Prospectus, be allocated to all the classes of a sub-fund;

2) if in respect of one share class the Company acquires specific assets or pays class specific expenses (including any portion of expenses in excess of those payable by other share classes) or makes specific distributions or pays the redemption price in respect of shares of a specific class, the proportion of the common portfolio attributable to such class shall be reduced by the acquisition cost of such class specific assets, the specific expenses paid on behalf of such class, the distributions made on the shares of such class or the redemption price paid upon redemption of shares of such class;

3) the value of class specific assets and the amount of class specific liabilities are attributed only to the share class or classes to which such assets or liabilities relate and this shall increase or decrease the net asset value per share of such specific share class or classes.

E. For the purpose of valuation under this Article:

(a) shares of the Company to be redeemed under Article 20 hereto shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Directors on the Valuation Date on which such valuation is made, and, from such time and until paid, the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(b) all investments, cash balances and other assets of any portfolio expressed in currencies other than the currency of denomination in which the Net Asset Value per share of the relevant class is calculated shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for

1) determination of the Net Asset Value of the relevant class of shares; and

(c) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Date, to the extent practicable.

(d) the valuation referred to above shall reflect that the Company is charged with all expenses and fees in relation to the performance under contract or otherwise by agents for asset management, custodial, domiciliary, registrar and transfer agency, audit, legal and other professional services and with the expenses of financial reporting, notices and dividend payments to shareholders, expenses of publishing the offering prices and all other customary administration services and fiscal charges, if any.

Art. 23. Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold shall be based on the Share Price as herein above defined for the relevant class of shares. The Share Price so determined shall be payable within a period as determined by the directors and disclosed in the Prospectus, after the date on which the applicable Share Price was determined. The Share Price may, upon approval of the Board, and subject to all applicable laws, namely with respect to a special audit report confirming the value of any assets contributed in kind, be paid by contributing to the Company securities acceptable to the Board consistent with the investment policy and investment restrictions of the Company.

Art. 24. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and terminate on the 31st December of the same year.

Art. 25. Where there shall be different classes as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into EUR and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company. The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the Directors' report and the notice of the annual general meeting, will be made available to the shareholders at the registered office of the Company at the latest 15 days prior to the annual general meeting.

Art. 26. Distribution of dividends shall be made to shareholders to the extent provided for in the Prospectus. In addition, class meetings shall, upon the proposal of the Board and within the limits provided by law in respect of each class of shares, determine how the annual net results shall be disposed of.

Interim dividends may be paid out on the shares of any class of shares out of the income attributable to the portfolio of assets relating to the relevant class, upon decision of the Board.

The dividends declared will normally be paid in the currency in which the relevant class of shares is expressed or, in exceptional circumstances, in such other currency as selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. Dividends may only be declared and paid in accordance with the provisions of this Article with respect to distribution shares and no dividends will be declared and paid with respect to accumulation shares.

Payments of dividends will be made to shareholders by bank transfer.

No distribution may be made if as a result thereof the capital of the Company became less than the minimum prescribed by law.

Art. 27. In the event of a liquidation of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders resolving to liquidate the Company and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each class of shares shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each class in proportion of their holding of shares in such class.

With the consent of the shareholders expressed in the manner provided for by Article 67-1 and 142 of the 1915 Law, the Company may be liquidated and the liquidator authorized to transfer all assets and liabilities of the Company to a Luxembourg or foreign investment fund having substantially the same characteristics as the Company in exchange for the issue to shareholders in the Company of shares of such corporation or fund proportionate to their shareholdings in the Company.

Otherwise, any funds to which shareholders are entitled upon the liquidation of the Company and which are not claimed by those entitled thereto prior to the close of the liquidation process, which shall not be later than nine months after the decision to liquidate, shall be deposited for the persons entitled thereto at the Caisse de Consignation in Luxembourg in accordance with the Law.

Art. 28. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum requirements provided by the laws of Luxembourg and at a majority of two thirds of the votes cast. Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis those of any other class shall be subject further to the said quorum and majority requirements in respect of such relevant class.

Art. 29. The Company will enter into an agreement with Ambolt Management Sàrl, or any successor or affiliate thereof ("Ambolt Management"), in order to receive services in connection with the management of the Company's business.

If, for whatever reason, such agreement is terminated and Ambolt Management ceases to provide services to the Company, the Company must immediately take all necessary actions to have its name changed to a name that does not include the word "Ambolt".

Art. 30. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law."

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 3,000.

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith, that on request of the shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version and that; in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing individuals, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huitième jour du mois d'octobre.

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (ci-dessous "Luxembourg").

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de Ambolt S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire résident à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 3 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1093 du 26 mai 2010, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.942 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Assemblée a été présidée par Madame Manuèle BIANCARELLI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente a désigné comme secrétaire de l'Assemblée Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élu aux fonctions de scrutateur de l'Assemblée, Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi composé a été unanimement approuvée par l'Assemblée.

Ensuite, Monsieur le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de l'objet social de la Société en une société d'investissement à capital variable -fond d'investissement spécialisé pour lui permettre d'investir les fonds dont elle dispose dans des actifs avec l'objectif de répartir les risques d'investissements et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs conformément à la Loi Luxembourgeoise modifiée du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés.

2. Nomination de KPMG S.à r.l. ayant son siège social à 9, Allée Scheffer, L2520 Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprise indépendant de la Société en remplacement de ALTER AUDIT S.à r.l., commissaire aux comptes;

3. Refonte des statuts de la Société telle que détaillée dans l'annexe à la procuration dans le but de refléter en particulier le changement de forme légale de la Société et les autres modifications adoptées ci-dessus;

4. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau, par le mandataire en question, et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III) Il ressort de ladite liste de présence que tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital de la Société, sont présents ou représentés à l'Assemblée. Les actionnaires, à l'unanimité, renoncent à toutes les formalités de convocation et déclarent qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour avant l'Assemblée. L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

IV) Après délibération, l'Assemblée a ensuite adopté, chaque fois unanimement, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de changer l'objet social de la Société en une société d'investissement à capital variable -fond d'investissement spécialisé pour lui permettre d'investir les fonds dont elle dispose dans des actifs avec l'objectif de répartir les risques d'investissements et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs conformément à la Loi Luxembourgeoise du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer KPMG S.à r.l. ayant son siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprise indépendant de la Société en remplacement de ALTER AUDIT S.à r.l., commissaire aux comptes, pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé la refonte complète des statuts de la Société telle que détaillée dans l'annexe à la procuration dans le but de changer l'objet social de la Société et les autres modifications adoptées ci-dessus.

Suite aux résolutions des Actionnaires, les Statuts de la Société seront désormais formulés de la manière suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les souscripteurs et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales, une société sous la forme d'une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé sous le nom "Ambolt S.A" (la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en titres et tous autres actifs avec l'objectif de répartir les risques d'investissements et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, loi qui pourra en tout temps faire l'objet de modifications (la "Loi"). La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la Loi.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Si et dans la mesure autorisée par la loi, le conseil d'administration (le "Conseil") pourra décider de transférer le siège social de la Société à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du Conseil, des filiales entièrement détenues, des succursales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements de force majeure se déroulent ou sont imminents et de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou dans le but d'assurer la communication entre ce siège et les personnes se trouvant à l'étranger, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets totaux de la Société tels que définis à l'article 22 des présents Statuts.

Le capital minimum de la Société est l'équivalent en euro ("EUR") du minimum prescrit par la Loi. Le capital minimum de la Société doit être atteint dans les douze mois après la date à laquelle la Société a été admise en tant que fonds d'investissement spécialisé conformément à la Loi.

La détention d'actions de la Société est limitée aux "investisseurs avertis" tels que définis par la Loi (ci-après "Investisseurs Eligibles" ou individuellement "Investisseur Eligible").

Le Conseil est autorisé sans restriction à émettre à tout moment des actions entièrement libérées conformément à l'article 23 des présents Statuts, au prix d'émission, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le Conseil peut déléguer à tout administrateur de la Société (un "Administrateur" ou "Administrateurs") ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'émettre de nouvelles actions et d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix de ces nouvelles actions et de les délivrer.

Ces actions peuvent, au choix du Conseil, être de compartiments différents et les produits de l'émission d'actions dans chaque compartiment seront investis conformément à l'Article 3 des présents Statuts, en différents types d'actifs, tels que le Conseil les déterminera de temps à autre en conformité avec chaque compartiment.

Le Conseil pourra également décider de créer dans chaque compartiment deux ou plusieurs classes d'actions, dont les produits d'émission seront investis en commun suivant la politique d'investissement spécifique du compartiment concerné mais ayant, entre autres, une structure de commission, une politique de distribution, une politique de couverture ou une monnaie de référence spécifiques, à déterminer par le Conseil de temps à autre pour chacune des classes d'actions.

Le Conseil peut également décider d'émettre une classe spécifique d'actions avec des droits et des pouvoirs spécifiques et réservée à certain(s) investisseur(s) seulement. Le(s) détenteur(s) de ces actions spécifiques sera(ont) autorisé(s) à recevoir des intérêts "portés" tels que décrits dans le prospectus de la Société (le "Prospectus").

Si le contexte l'exige, toute référence dans les Statuts au(x) compartiment(s) sera interprétée comme une référence à une/des classe(s) d'actions et vice versa.

Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets correspondant à chacune des classes d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR, convertis en EUR et le capital sera égal au total des actifs nets de toutes les classes. La Société préparera des comptes consolidés libellés en EUR.

Au cas où, pour une période définie dans le Prospectus pour quelque raison que ce soit, la Valeur Nette d'Inventaire d'une des classes d'actions est en-dessous du montant spécifié dans le Prospectus, l'équivalent de cette somme dans n'importe quelle devise, ou au cas où le Conseil l'estime approprié à cause de changements de la situation économique ou politique affectant la Société ou la classe en question, ou parce qu'il en est jugé ainsi dans l'intérêt des actionnaires concernés, le Conseil peut racheter toutes les actions d'une classe à un prix reflétant les coûts anticipés de réalisation et de liquidation pour la clôture de la classe en question, mais sans commission de rachat, ou peut, dans les termes prévus par le Prospectus, fusionner cette classe avec une autre classe de la Société ou avec un autre organisme de placement collectif réglementé de l'EEA offrant une protection équivalente.

Une fusion ainsi décidée par le Conseil, liera les détenteurs d'actions de la classe concernée dès le trentième jour après la notification préalable qui leur est faite et pendant cette période les actionnaires pourront racheter leurs actions sans commission de rachat.

En cas de fusion avec un fonds commun de placement la décision liera uniquement les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Les produits de la liquidation qui ne sont pas réclamés par les actionnaires à la fin de la liquidation d'une classe, qui doit avoir lieu dans les neuf mois de la décision de liquider, seront déposés auprès de la Caisse de Consignation au Luxembourg. S'ils ne sont pas réclamés, ils seront considérés comme abandonnés conformément à la loi luxembourgeoise.

Art. 6. Le Conseil peut seulement décider d'émettre des actions sous forme nominative. Aucun certificat d'action ne sera émis et les actionnaires recevront une confirmation écrite de la détention de leurs actions.

Les actions ne seront émises qu'après acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du prix conformément à l'article 23 des présents Statuts. Le souscripteur aura droit, après l'acceptation de la souscription et la réception du prix d'achat, aux actions achetées par lui et recevra, sur demande et sans retard abusif, une confirmation définitive de sa participation.

Le Conseil est autorisé à accepter sans limitation les engagements de souscription de la part d'Investisseurs Eligibles et de déterminer les conditions selon lesquelles ces engagements de souscription sont payés et les conditions pour l'émission subséquente d'actions comme décrite dans le Prospectus. Si le Conseil décide d'émettre de nouvelles actions, aucun droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles ne sera réservé aux actionnaires existants.

A tout moment, si un actionnaire, qui s'est engagé à souscrire des actions, ne peut honorer son engagement et payer entièrement le prix de souscription dans les délais impartis par le Conseil, le Conseil a l'autorité pour suspendre les droits attachés aux actions précédemment souscrites et payées par l'actionnaire défaillant et d'exercer un des recours tel qu'énumérés dans la section C "Defaulting Provisions" du Prospectus.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites dans le registre des actionnaires, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société à cet effet, et l'inscription indiquera le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il l'aura indiqué à la Société, ainsi que le nombre et la classe des actions détenues par lui. Tout transfert d'une action sera inscrit dans le registre des actionnaires, sans frais et la Société ne mettra pas en compte de frais pour l'inscription de tout autre document ayant trait à, ou affectant la propriété, d'une action.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle tout avis et toute notification de la part de la Société pourront être envoyés. Cette adresse sera inscrite gratuitement dans le registre des actionnaires. En cas de copropriété d'actions, une adresse seulement sera insérée et toutes communications seront envoyées seulement à cette adresse.

Au cas où un tel actionnaire ne fournit pas une telle adresse, ou dans le cas où les avis ou notifications sont renvoyés pour cause d'adresse erronée, la Société pourra permettre qu'il en soit fait mention dans le registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse déterminée de temps à autre par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société. L'actionnaire pourra à tout moment faire modifier son adresse inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse que la Société pourra déterminer périodiquement.

Si une conversion ou un paiement effectué par un souscripteur a pour résultat l'émission d'une fraction d'action, cette fraction sera inscrite au registre des actionnaires à moins que les actions ne soient détenues à travers un système de clearing n'autorisant que la détention d'actions entières. Elle ne conférera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à une fraction correspondante du dividende.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur pour une action de la Société. Dans le cas de détention conjointe, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit résultant de l'action ou des actions concernées jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme représentant les détenteurs conjoints vis-à-vis de la Société.

Dans le cas d'actionnaires conjoints, la Société se réserve le droit de payer les produits de rachat, distributions ou autres paiements au premier détenteur enregistré uniquement, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les détenteurs conjoints, ou à tous les actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

Art. 7. Le Conseil a le pouvoir d'édicter ou de dispenser des restrictions relatives à toutes actions (autres qu'une restriction au transfert d'actions mais sans que cela doive nécessairement s'appliquer à toutes les actions d'une même classe) qu'il jugera utiles, en vue d'assurer qu'aucune action de la Société ni aucune action d'une classe d'actions de la Société ne sera acquise ou détenue par ou pour compte (a) d'une personne en infraction avec les lois ou les exigences d'un quelconque pays ou d'une autorité gouvernementale ou réglementaire (si le Conseil a constaté que l'une de ces personnes, la Société, l'un des gestionnaires des avoirs de la Société, l'un des gestionnaires ou conseillers en investissements de la Société devrait supporter un désavantage à la suite de cette violation) ou (b) de toute personne dont la situation, de l'avis du Conseil, pourrait amener la Société à encourir des charges d'impôt ou à subir d'autres désavantages financiers qu'autrement elle n'aurait pas encourus, y inclus l'obligation d'être enregistrée sous les lois relatives aux titres, aux investissements ou sous des lois similaires ou en vertu des prescriptions de n'importe quel pays ou autorité.

De façon plus spécifique, la Société pourra limiter ou interdire la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale, et, sans limitation, par toute Personne R ressortissante des Etats-Unis d'Amérique, telle que définie ci-après. En outre, la Société pourra restreindre ou interdire la détention d'actions dans la Société par toute personne, entreprise ou société afin d'empêcher que les avoirs de la Société ne soient considérés comme les avoirs d'un plan de pension soumis au United States Employee Retirement Income Security Act de 1974 tel que modifié. A cet effet, la Société pourra:

(a) refuser d'émettre des actions lorsqu'il apparaît que cette émission aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété directe ou la propriété indirecte de ces actions à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société;

(b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au registre des actionnaires, de lui fournir tout renseignement, appuyé d'un certificat, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou non en propriété effective à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire dans la Société; et

(c) procéder au rachat forcé de toutes actions détenues par un tel actionnaire s'il apparaît qu'une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société conformément à cet article, est, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, propriétaire effectif ou titulaire inscrit au registre des actionnaires de la Société. Dans ce cas, la procédure suivante sera d'application:

(1) la Société enverra un avis (appelé ci-après "l'avis de rachat") à l'actionnaire possédant ces actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter, lequel spécifiera les actions à racheter selon ce qui est dit ci-dessus, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où ce prix de rachat sera payable. Un tel avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue par la Société ou inscrite dans les livres de la Société. Si l'actionnaire précité ne transfère pas les actions à une personne qualifiée pendant le délai prescrit par le Prospectus après réception de cet avis, il sera alors obligé de remettre sans délai à la Société la confirmation de participation, représentant les actions spécifiques dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être actionnaire et les actions qu'il détenait auparavant seront annulées;

(2) le prix auquel les actions spécifiées dans un avis de rachat seront rachetées, sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire de telles actions, déterminée conformément à l'article 22 des présents statuts, sous déduction de toute remise déterminée à la discrétion du Conseil;

(3) le paiement de ce prix sera effectué à l'actionnaire qui apparaît en être le propriétaire et sera déposé par la Société à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'avis de rachat) aux fins de paiement à cette personne, mais seulement, si une confirmation de participation y relatif a été émise, contre remise de la confirmation de participation, représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès le paiement du prix de rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt).

(4) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être remis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi; et

(d) refuser, lors de toute assemblée des actionnaires de la Société, de reconnaître le droit de vote à toute personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société.

Lorsqu'utilisé dans les présents statuts, le terme "Personne R ressortissante des Etats-Unis d'Amérique" aura la même signification que dans la Regulation S, telle que modifiée de temps à autre, du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le "1933 Act") ou que dans toute autre réglementation ou loi qui deviendront applicables aux Etats-Unis d'Amérique et qui, dans le futur, remplaceront la Regulation S ou le 1933 Act. Le Conseil définira et/ou modifiera les termes «Personne R ressortissante des Etats-Unis d'Amérique» sur la base de ces dispositions et publiera cette définition dans le Prospectus.

D'autre part, le Conseil peut, discrétionnairement, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu une preuve suffisante que le souscripteur se qualifie d'Investisseur Eligible. S'il apparaît à n'importe quel moment qu'un détenteur d'actions n'est pas un Investisseur Eligible, le Conseil va (i) demander à un tel

actionnaire (a) de transférer ses actions à une personne qualifiée pour posséder de telles actions, ou (b) demander à la Société de racheter ses actions ou (ii) procéder au rachat forcé des actions concernées conformément aux dispositions prévues ci-dessus à cet article. Le Conseil refusera de donner effet à un transfert d'actions et par conséquent refusera que le transfert d'actions soit inscrit au registre des actionnaires dans l'hypothèse où un tel transfert résulterait dans une situation où les actions seraient, suite au transfert, détenues par une personne n'étant pas un Investisseur Eligible.

En sus de toute responsabilité selon la loi applicable, chaque actionnaire qui n'est pas un Investisseur Eligible, et qui détient des actions de la Société, devra réparer et indemniser la Société, le Conseil, les autres actionnaires et les agents de la Société pour tous dommages, pertes ou dépenses résultant de ou en connexion avec une telle détention lorsque l'actionnaire concerné a produit une documentation trompeuse ou fausse ou donné des informations trompeuses ou fausses pour établir faussement son statut d'Investisseur Eligible ou a manqué de notifier à la Société la perte de ce statut.

Art. 8. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les résolutions prises à une telle assemblée lieront tous les actionnaires de la Société, sans égard à la classe d'actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant immédiatement à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires ou assemblées de classe pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation y relatifs. Des assemblées de classe peuvent être tenues afin de décider sur toute matière concernant exclusivement cette classe. Deux ou plusieurs classes peuvent être traitées comme une seule classe si ces classes sont touchées de la même manière par les propositions requérant le consentement des actionnaires des classes concernées.

Art. 10. Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les présents Statuts.

Chaque action, quelle que soit la classe, et quelle que soit la valeur nette d'inventaire par action dans ladite classe, a droit à une voix, dans les limites imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié ou tout autre moyen acceptable, une autre personne comme son mandataire. Une telle procuration sera considérée comme valable, excepté si elle est révoquée, pour toute assemblée d'actionnaires reconvoquée.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et par l'Article 30 des présents statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires ou lors d'une assemblée de classe dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprendront pas les voix en relation avec les actions représentées à l'assemblée mais dont les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul. Une société peut donner une procuration sous la signature d'un de ses fondés de pouvoir dûment qualifiés.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé, conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise, aux actionnaires.

L'avis sera publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg, et dans un journal luxembourgeois, dans la mesure où la loi luxembourgeoise le requiert, et dans tels autres journaux que le Conseil déterminera.

Art. 12. La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, divisés en Administrateurs de Catégorie A et de Catégorie B. Les membres du Conseil n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les Administrateurs seront élus par les actionnaires lors d'une assemblée générale pour une période de six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et agréés; toutefois, un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant par suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants (eux-mêmes élus par l'assemblée générale des actionnaires) pourront se réunir et élire à la majorité des voix un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 13. Le Conseil choisira parmi ses membres un président et pourra choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation d'un Administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil. Cependant en son absence, l'assemblée générale ou le Conseil désigneront à la majorité des voix exprimées ou des votes de la majorité des membres présents à ces réunions respectives une autre personne pour assumer temporairement la présidence.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex, email, message télécopié ou tout autre moyen approprié de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, email, message télécopié ou tout autre moyen acceptable, un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur pourra également participer à toute réunion du Conseil par vidéoconférence ou par tous autres moyens de télécommunication permettant l'identification de l'Administrateur. De tels moyens doivent permettre à l'Administrateur de participer effectivement à une telle réunion de Conseil. Les délibérations de la réunion doivent être retransmises continuellement. Les Administrateurs peuvent également voter par écrit ou par télégramme, télex, email, message télécopié ou tout autre moyen acceptable.

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins trois Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, dont au moins deux Administrateurs de Catégorie A. A moins qu'il n'en soit disposé autrement, les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. Le président a droit à une voix prépondérante dans toutes les circonstances.

Les actions suivantes pourront être valablement approuvées par le Conseil seulement avec le consentement d'au moins deux Administrateurs de Catégorie A:

- nomination, remplacement et/ou révocation du gérant de portefeuille de la Société,
- convocation d'une assemblée générale d'actionnaires pour nommer, remplacer et/ou révoquer les Administrateurs, et
- délégation de pouvoir et/ou autorité d'agir au nom et pour le compte de la Société à tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne

Les décisions du Conseil peuvent également être prises par résolution circulaire identique en ses termes, signée sur un ou plusieurs documents par tous les Administrateurs.

Le Conseil pourra nommer, périodiquement, les fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire et des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints ou d'autres fondés de pouvoir jugés nécessaires pour conduire les opérations et gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou actionnaires de la Société. A moins que les Statuts n'en disposent autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur auront été attribuées par le Conseil.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations de la Société et ses pouvoirs d'accomplir tous actes dans le cadre de la politique sociétaire et de l'objet social, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil. Le Conseil peut également déléguer tous pouvoirs, autorités et discrétion à des comités qui comprendront la ou le(s) personne(s) (membres ou non du Conseil) qu'il désignera, sous la condition cependant que la majorité des membres de tels comités seront des Administrateurs de la Société et qu'aucune réunion de ces comités n'aura le quorum requis pour exercer ses pouvoirs, autorités et discrétion si la majorité des personnes présentes ne se compose d'Administrateurs de la Société.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le président ou, en son absence par l'Administrateur qui aura assumé la présidence des réunions.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux Administrateurs.

Art. 15. Le Conseil aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que la politique d'investissement pour les investissements de chaque classe d'actions, la devise dans laquelle une classe sera dénommée et la conduite de la gestion et des affaires commerciales de la Société, en se basant sur le principe de la répartition des risques.

En vue de réduire les charges opérationnelles et administratives en permettant une plus large diversification des investissements, le Conseil peut décider que tout ou partie des avoirs de la Société seront co-gérés avec des avoirs appartenant à d'autres organismes de placement collectif ou que tout ou partie des avoirs d'une classe d'actions seront co-gérés entre eux.

Art. 16. Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans telle

société ou firme ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, associés, fondateurs de pouvoir ou employés. L'Administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle la Société est autrement en relation d'affaires ne sera pas de ce fait, mais sous réserve de ce qui suit, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives avec un tel contrat ou de telles affaires.

Au cas où un Administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet Administrateur ou fondateur de pouvoir devra informer le Conseil de son intérêt personnel et ne délibérera pas ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; et rapport devra être fait sur une telle affaire et sur l'intérêt dudit Administrateur ou fondateur de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'employé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le groupe Ambolt et ses sociétés affiliées et associées ou toute autre société ou entité que les Administrateurs détermineront de temps à autre, discrétionnairement à moins que cet «intérêt personnel» ne soit considéré comme un intérêt conflictuel selon les lois et réglementations applicables.

Art. 17. La Société pourra indemniser tout Administrateur ou fondateur de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action, procès ou procédure auquel il aura été partie en sa qualité ou pour avoir été Administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, Administrateur ou fondateur de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière ou par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareille action, procès ou procédure il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

Art. 18. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, parmi lesquels un Administrateur de Catégorie A ou par la seule signature ou les signatures conjointes de tout Administrateur, fondateur de pouvoir de la Société ou toute autre personne auxquels l'autorité aura été déléguée par le Conseil.

Art. 19. L'assemblée générale des actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé qui exécutera les obligations telles que prévues par la Loi.

Art. 20. Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la Loi.

Un actionnaire peut demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, seulement dans les conditions fixées dans le Prospectus. Nonobstant les dispositions des Articles 5 et 7, le Conseil peut, sur proposition de gérant de portefeuille, racheter les actions s'il considère ou démontre que le rachat est dans l'intérêt de l'entreprise.

Les actions représentatives du capital social de la Société rachetées par la Société seront annulées.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement par le Prospectus, la conversion d'actions en actions d'une autre classe n'est pas permise.

Art. 21. La Valeur Nette d'Inventaire par Action et les Prix de Rachat des actions seront déterminés, pour les actions de chaque classe, périodiquement par la Société, comme le Conseil l'instruira (chaque jour ou période de détermination étant désigné dans les présents Statuts comme "Jour d'Evaluation"), mais de manière à ce qu'aucun jour férié observé par les banques à Luxembourg ne soit un Jour d'Evaluation.

La Société pourra suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de n'importe quelle classe:

(a) Pendant une période durant laquelle un ou plusieurs des marchés de change ou marchés réglementés qui constitue(nt) la base nécessaire pour l'évaluation d'une partie substantielle des actifs d'une classe sont fermés pour une raison autre que celle de congé ou lorsque les transactions ayant cours dans ce/ces marché(s) sont restreintes ou suspendues ou lorsque le commerce est restreint ou suspendu;

(b) Pendant une période durant laquelle, en raison d'événements d'origine politique, économique, militaire, terroriste ou monétaire ou tout autre circonstance dont l'origine est hors du contrôle, de la responsabilité ou du pouvoir de la Société, ou de l'existence de n'importe quelle situation du marché immobilier, la disposition des avoirs d'une classe n'est pas raisonnablement réalisable sans affecter matériellement ou porter préjudice aux intérêts des actionnaires/associés ou si, selon la Société, un juste prix ne peut être déterminés pour les actifs d'une classe;

(c) Dans l'hypothèse d'une rupture des moyens de communication normalement utilisés pour l'évaluation des actifs d'une classe déterminante ou si, pour n'importe quelle raison, la valeur de tout actif déterminant en relation avec la Valeur Nette d'Inventaire (pour laquelle la Société conserve seule discrétion) ne peut être déterminée selon la rapidité et la précision requise;

(d) Si, pour cause de restriction de change ou d'autre restriction affectant le transfert de fonds, les transactions pour le compte d'une classe sont rendues irréalisables, ou si les achats, ventes, dépôts et retraits d'actifs de la Société ne peuvent être effectués à des taux de change normaux;

(e) Lorsque la valeur d'une partie substantielle des actifs de toute filiale consolidée de la Société ne peut être déterminée de façon précise; ou

(f) Lorsque, pour toute autre raison, le prix de tout investissement ne peut être déterminé rapidement ou précisément;

Sous réserve que la suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire ne s'applique pas à un rachat obligatoire.

Une telle suspension devra être notifiée par écrit à tous les actionnaires et investisseurs ayant postulé pour une souscription de parts sociales.

Une telle suspension dans une classe n'aura pas d'effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions d'une autre classe.

Art. 22. La Valeur Nette d'Inventaire des actions de chaque classe d'actions de la Société s'exprimera en toute autre devise appropriée de la classe concernée, en un chiffre par action, et sera déterminée à chaque Jour d'Evaluation, en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque classe d'actions, constitués par les actifs de la Société correspondant à cette classe d'actions moins les engagements attribuables à cette classe, par le nombre d'actions émises de la classe concernée, ajustée pour refléter tous frais de transaction ou fiscaux, et sujet à tout autre ajustement que le Conseil jugera utile de prendre en considération pour cette classe et tel que décrit dans le Prospectus.

Le prix auquel une action de chaque classe peut être souscrite (le «Prix de Souscription») sera exprimé dans la devise d'expression de la classe en question, ou en telle autre devise que le conseil d'administration déterminera à titre temporaire dans des circonstances exceptionnelles, en un chiffre par action et sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire de ladite classe déterminée au Jour d'Evaluation lors ou avant lequel la souscription a été reçue par la Société avant une heure spécifiée dans le Prospectus de temps à autre, divisé par le nombre d'actions de ladite classe alors en circulation ou censées être émises et en arrondissant le total jusqu'au troisième chiffre décimal ou tout autre chiffre que le Conseil peut déterminer de temps à autre. Le Conseil pourra décider que les commissions de souscription et frais de transaction, ainsi qu'un "offer spread", tel que décrits dans le Prospectus, sont appliqués.

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire des différentes classes d'actions se fera de la manière suivante:

A. Les actifs de la Société seront censés inclure:

(a) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt y compris les intérêts échus;

(b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes échus (y compris le prix de la vente de titres mais pas encore perçus);

(c) toutes les valeurs mobilières, actions, obligations, parts/actions d'organismes de placement collectif, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;

(d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure connue par la Société; la Société pourra toutefois ajuster l'évaluation en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques similaires que la négociation ex-dividende ou ex-droits;

(e) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont détenus par la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

(f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties à condition que ces dépenses préliminaires puissent être directement amorties du capital de la Société;

(g) tous les autres actifs permis de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

(a) Les actifs immobiliers de la Société seront évalués par un expert indépendant conformément aux standards du "RICS Red Book", sur la base de leur valeur de marché. Les règles additionnelles suivantes s'appliqueront:

(i) les créances bancaires seront évaluées à leur juste valeur;

(ii) l'actif et le passif d'impôts différés ne seront pas pris en compte; et

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante: (iii) la valeur sera regardée comme étant le montant total de ces actifs, à moins qu'il paraisse peu probable que les sommes soient payées ou reçues en intégralité, auquel cas la valeur sera réduite d'une réduction qui paraisse appropriée afin de refléter la valeur réelle.

Chaque nouvelle acquisition sera évaluée par un expert indépendant. L'entité qui procède à l'évaluation dans une certaine juridiction doit être agréée pour accomplir une telle opération dans cette juridiction. Les noms des experts indépendants seront inclus dans les rapports annuels de la Société.

(b) Tous les autres actifs de la Société seront évalués sur la base des principes suivants:

(i) la valeur de toutes les espèces en caisse ou en dépôt, les effets et billets payables à vue et les comptes échus, les dépenses payées d'avance, les dividendes en espèces et les intérêts déclarés et échus sera regardée comme étant le montant total ci dessus, à moins qu'il paraisse peu probable que les sommes soient payées ou reçues en intégralité, auquel cas la valeur sera réduite d'une réduction qui paraisse appropriée afin de refléter la valeur réelle;

(ii) la valeur des titres et/ou d'instruments financiers dérivés qui sont cotés ou négociés en bourse ou sur un marché réglementé doit être basée sur le dernier prix disponible sur la bourse ou le marché réglementé en question;

(iii) les instruments financiers dérivés qui ne sont pas listés sur une bourse officielle ou échangés sur un marché réglementé seront évalués d'une manière fiable et vérifiable conformément aux pratiques de marché;

(iv) les prêts faits par la Société ou une filiale sont évalués à leur valeur de marché conformément aux principes d'évaluation établis par elle;

(v) les instruments du marché monétaire détenus par la Société sont évalués au prix du marché; et

(vi) tous les autres titres et actifs, incluant les titres pour lesquels aucune cotation de marché n'est disponible, ou, si les prix obtenus conformément aux articles (i) à

(v) ci-dessus ne semblent pas représentatifs de leur réelle valeur de marché, sont évalués à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi selon les procédures établies par la Société ou son gérant de portefeuille.

Si un des principes d'évaluation précités ne reflète pas la méthode d'évaluation communément utilisée sur des marchés spécifiques ou si un des principes d'évaluation ne semble pas juste pour la détermination de la valeur des avoirs de la Société, que ce soit uniquement pour une classe d'action, le conseil d'administration peut fixer, de bonne foi et conformément aux principes et procédures d'évaluation généralement admis, différents principes d'évaluation.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

(a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;

(b) tous les frais d'administration, redus ou échus (y compris la commission de gestion et de dépôt, les honoraires et primes d'assurances de l'agent de domiciliation de la Société ainsi que tout autre honoraire du aux mandataires et agents de la Société, de même que les frais de constitution et d'enregistrement, les frais des publications légales et d'impression des documents de vente, des rapports financiers et des autres documents mis à la disposition des actionnaires, et les frais de marketing et de publicité ainsi que les coûts engendrés par les structures qui sont requises par la loi ou les réglementations des juridictions dans lesquelles les actions sont commercialisées);

(c) toutes les obligations connues, présentes et futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes déclarés par la Société mais non encore payés lorsque le jour auquel est effectuée l'évaluation coïncide avec ou suit la date à laquelle se fera la détermination des personnes qui y ont droit;

(d) une provision appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu, encourus jusqu'au jour auquel est effectuée l'évaluation et toutes autres réserves, autorisées et approuvées par le Conseil; et

(e) tous autres engagements de la Société envers de tiers, de quelque nature que ce soit, à l'exception des engagements en relation avec des actions de la classe concernée. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres qui ont un caractère régulier ou périodique par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au pro rata des fractions de cette période.

C. Les Administrateurs établiront pour chaque classe d'actions un portefeuille d'actifs de la manière suivante:

(a) les produits résultant de l'attribution et de l'émission des actions de chaque classe seront affectés, dans les livres de la Société, au portefeuille des actifs établi pour cette classe d'actions, et les actifs, engagements, revenus et frais relatifs à cette classe d'actions seront affectés à ce portefeuille d'actifs conformément aux dispositions du présent Article;

(b) si un actif découle d'un autre actif, ce dernier actif sera attribué, dans les livres de la Société, au même portefeuille que celui auquel appartient l'actif dont il découlait et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au portefeuille concerné;

(c) lorsque la Société encourt un engagement qui est en relation avec un actif d'un portefeuille déterminé ou en relation avec toute opération effectuée concernant un actif d'un portefeuille déterminé, cet engagement sera attribué au portefeuille en question;

(d) au cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un portefeuille déterminé, cet actif ou engagement sera attribué à tous les portefeuilles au prorata des valeurs nettes d'inventaire de chaque portefeuille;

(e) à la date de clôture pour la détermination des personnes ayant droit à un dividende annoncé sur les actions d'une classe, la Valeur Nette d'Inventaire de cette classe actions sera réduite du montant de ces dividendes.

D. Chaque masse d'avoirs et d'engagements consiste en un portefeuille de valeurs et autres avoirs dans lesquels la Société est autorisée à investir, et l'allocation entre chaque classe d'actions émise par la Société en relation avec la même masse d'avoirs changera conformément aux règles établies ci-dessous.

En outre, il peut être détenu dans chaque masse d'avoirs, pour le compte d'une classe spécifique d'actions ou de plusieurs classes spécifiques d'actions, des avoirs qui sont spécifiques à une classe et détenus séparément du portefeuille qui est commun à toutes les classes d'actions liées à ladite masse d'avoirs et cette classe ou ces classes d'actions assumeront des engagements spécifiques.

La proportion du portefeuille commun à chacune des classes d'actions liées à la même masse d'avoirs qui doit être allouée à chacune des classes d'actions, doit être déterminée en tenant compte des émissions, rachats, distributions, ainsi que les paiements de dépenses ou contributions de revenus ou produits de réalisation dérivés d'une classe spécifique d'avoirs, tout en appliquant les règles d'évaluation mutatis mutandis décrites ci-dessous.

Le pourcentage de la valeur nette d'inventaire du portefeuille commun à toute masse d'avoirs et qui doit être alloué à chaque classe d'actions, doit être déterminé de la manière suivante:

(1) initialement, le pourcentage des avoirs nets du portefeuille commun à être alloué à chacune des classes d'actions doit être proportionnel au nombre respectif des actions de chaque classe au moment de la première émission d'actions d'une nouvelle classe; ceci ne s'applique pas aux classes d'actions après une re-domiciliation;

(2) le prix d'émission reçu à la suite de l'émission d'actions d'une classe spécifique, doit être alloué au portefeuille commun et résultera dans une augmentation de la proportion du portefeuille commun attribuable à la classe d'actions concernée. Le Conseil peut décider cependant que tout ajustement de la Valeur Nette d'Inventaire, tel que décrit dans le Prospectus, soit alloué à toutes les classes d'un compartiment;

(3) si, pour une classe d'actions, la Société acquiert des avoirs spécifiques ou paye des dépenses spécifiques à cette classe (incluant toute part de dépense excédant les dépenses payables par les autres classes d'actions) ou effectue des distributions spécifiques ou des paiements de prix de rachat d'actions d'une classe spécifique, la proportion du portefeuille commun attribuable à cette classe d'actions doit être réduite du prix d'acquisition de ses avoirs spécifiques, de ses dépenses spécifiques, de ses distributions ou paiements de prix de rachat à la suite de rachats des actions de cette classe;

(4) la valeur des avoirs spécifique d'une classe et le montant des engagements spécifiques d'une classe seront attribués uniquement aux actions de la classe ou des classes auxquelles ces avoirs et ces engagements sont liés et cela augmente ou réduit la Valeur Nette d'Inventaire par action de cette ou ces classes d'actions.

E. Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet Article:

(a) chaque action de la Société devant être rachetée en vertu de l'Article 20 ci-avant, sera considérée comme action émise et prise en considération jusqu'immédiatement après l'heure fixée par les Administrateurs du Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme un engagement de la Société;

(b) tous investissements, soldes en espèces et autres actifs appartenant à un portefeuille exprimés en une devise autre que celle en laquelle est calculée la Valeur Nette d'Inventaire par action de la classe d'actions concernée est calculée, seront évalués en tenant compte des taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la classe en question; et

(c) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Jour d'Evaluation, à tout achat ou vente de titres contracté par la Société lors de ce Jour d'Evaluation;

(d) l'évaluation en question reflétera la mise en compte à la Société de tous frais et honoraires relatifs à la prestation contractuelle ou autre par des agents de services de gestion, de garde, de domiciliation, d'enregistrement et de transfert, d'audit, de conseil juridique et d'autres services professionnels, ainsi que de tous les frais liés aux rapports financiers, aux notices et au paiement de dividendes aux actionnaires, les frais résultant de la publication des prix de souscription et à tous les autres services administratifs habituels et charges fiscales, s'il y a lieu.

Art. 23. Chaque fois que la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et vendues sera basé sur le Prix de Souscription tel que défini ci-avant pour la classe d'actions en question. Le Prix de Souscription ainsi déterminé sera payable endéans une période fixée par les Administrateurs et figurant dans le Prospectus après la date à laquelle le Prix de Souscription applicable a été déterminé. Le Prix de Souscription peut, sur approbation du Conseil et en observant toutes lois applicables, notamment au regard du rapport spécifique d'un réviseur confirmant la valeur de tout apport en nature, être payé par apport à la Société de titres acceptés par le Conseil et qui sont conformes à la politique d'investissement et aux restrictions d'investissements de la Société.

Art. 24. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 25. Lorsqu'existeront différentes classes d'actions, telles que prévues à l'Article 5 des présents Statuts, et si les comptes de ces classes sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en EUR et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société. Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat, le rapport du Conseil et la convocation à l'Assemblée Générale Annuelle seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société au plus tard 15 jours avant l'assemblée générale annuelle.

Art. 26. Des distributions de dividendes seront faites aux actionnaires dans la mesure prévue par le Prospectus. De plus, des assemblées de classe décideront, sur proposition du Conseil, et endéans les limites fixées par la loi, pour chaque classe d'actions, de l'usage à faire du solde des résultats nets annuels.

Des dividendes intérimaires peuvent être payés pour les actions de toute classe d'actions par prélèvement sur le revenu attribuable au portefeuille d'actifs ayant trait à cette classe d'actions, par décision du Conseil.

Les dividendes seront normalement payés dans la devise dans laquelle la classe correspondante est exprimée, ou en cas de circonstances exceptionnelles, dans une autre devise choisi par le Conseil et peuvent être payés aux lieux et heures déterminés par le Conseil. Les dividendes ne peuvent être déclarés et payés que conformément aux dispositions de cet Article pour les actions de distribution, et aucun dividende ne peut être déclaré, ni payé pour les actions de capitalisation.

Le paiement des dividendes sera fait aux actionnaires par virement bancaire.

Le Conseil peut introduire un mécanisme d'égalisation tel que décrit dans le Prospectus.

Aucune distribution qui conduirait à ce que le capital de la Société devienne inférieur au minimum prescrit par la loi ne pourra être faite.

Art. 27. En cas de liquidation de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette liquidation et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les produits nets de liquidation de chaque classe d'action sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de ladite classe en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette classe.

Avec l'accord des actionnaires exprimé de la manière prévue par les articles 67-1 et 142 de la Loi de 1915, la Société peut être liquidée et le liquidateur autorisé à transférer tous les actifs et engagements de la Société à un véhicule d'investissement luxembourgeois ou étranger ayant substantiellement les mêmes caractéristiques que la Société, en échange de l'émission en faveur des actionnaires de la Société d'actions d'une telle entité en proportion de la participation dans la Société.

Autrement, tous les fonds auxquels les actionnaires ont droit lors de la liquidation de la Société et qui ne sont pas réclamés par ceux qui y ont droit avant la clôture de la procédure de liquidation, seront déposés au nom et pour compte des personnes qui y ont droit à la Caisse de Consignation à Luxembourg en accord avec la Loi.

Art. 28. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum requises par les lois luxembourgeoises et à raison d'une majorité de deux tiers des voix exprimées. Toute modification affectant les droits des actionnaires d'une classe d'actions par rapport à ceux des autres classes d'actions sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans ces classes d'actions.

Art. 29. La Société contractera un accord avec Ambolt Management Sàrl ou toute autre société affiliée ("Ambolt Management") afin de recevoir des prestations en liaison avec la gestion des affaires de la Société.

Si, pour une quelconque raison, un tel accord est rompu et Ambolt Management cesse de fournir ses services à la Société, la Société doit immédiatement prendre toutes les dispositions nécessaires pour changer son nom en un nom, qui ne contient pas le mot "Ambolt".

Art. 30. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, sont régies par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par la Loi."

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 3.000,.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des actionnaires, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait aux individus comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états civils et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BIANCARELLI, A. SIEBENALER, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45501. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138854/1177.

(100159830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Pro-Inter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 17, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 88.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010124577/11.

(100140878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

TCP Publishing Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 155.441.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventh day of September.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P. Inc., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Management Ltd, a company incorporated in Guernsey under company number 50118, with registered address located at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4 HL,

here represented by Mr Laurent Forget, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 7 September 2010, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of «TCP Publishing Holdco S.à r.l.».

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the acquisition and holding, in any kind or form, of assets and/or of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such assets and/or interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the applicable laws or by these Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders and the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law, in view of their immediate cancellation.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) voting with the quorum and majority rules set by the applicable laws or by these Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed and administered by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) will be elected by the shareholder(s), which will determine the duration of his (their) mandate and their number. The Manager(s) are eligible for re-election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") and class B Managers (the "Class B Managers").

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to shareholder(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty four (24) hours written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place and the agenda of the meeting. Any Manager may waive his right to be convened as set out above. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of half of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one Class A Manager and one Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 12. Recording of the resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 13. Management Fees and Expenses. Subject to the approval of the shareholder(s), the Managers may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by him/them in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any Manager is only liable for the performance of his duties.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the relevant Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that one or more of the Managers of the Company have or may have any personal interest in any transaction of the Company, they shall make known to the other Manager(s) such personal interest. The conflicted Manager(s) shall not consider or vote on any such transaction and such transaction and such Managers' interest therein shall be reported to the shareholder(s).

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

Art. 16. Representation of the Company - Delegation of Powers. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers and Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will also be bound by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such power

Art. 17. Auditors. Except where according to the laws the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The auditors, if any, will be elected by the shareholder(s), which will determine the duration of their mandate. The auditors are eligible for re-election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, the resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholder. Should the resolutions to be adopted, be sent by the Manager(s) to the shareholders, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolutions, cast their written vote and return it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting by the Manager(s), the auditors or shareholders representing half of the corporate capital. The convening notice will specify the time and place and the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting should be held in the Grand Duchy of Luxembourg. They may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the applicable laws and these Articles of Incorporation.

Art. 20. Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders to be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, as may be specified in the notice convening the meeting on 30th June each year at 2.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure and Vote at Meetings. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder, as his proxy.

Any resolution the purpose of which is to amend the present Articles of Incorporation or the adoption of which is subject by virtue of the applicable laws or these Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, will be taken by (i) a majority of shareholders in number (ii) representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by the applicable laws or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital. If such majority is not reached at the first meeting or consultation in writing, the shareholders shall be convened or consulted a second time and resolutions will then be taken by a majority of the votes cast notwithstanding the proportion of the capital represented.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxyholders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of same year.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the net profits of the Company, five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s) as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s), voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company including the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholder(s) pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been adopted,

Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P. Inc., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Management Ltd, a company incorporated in Guernsey under company number 50118, prenamed, declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500.-) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share and to fully pay in cash the nominal value of these shares.

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2010.

Shareholders resolutions

First resolution

The number of Managers is set at five (5), and

(i) the following two persons are appointed as Class A Managers for a term expiring at the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2010:

- Mr. Eric Scussel, private employee, with professional address at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, born in Villerupt (France) on 1st July 1974; and

- Mr. Francesco Moglia, bank executive, with professional address at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born in Roma (Italy) on 27th May 1968;

(ii) the following three (3) persons are appointed as Class B Managers for a term expiring at the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2010:

- Mr. Laurent Forget, private employee, with professional address at 26 Bd Royal, L2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born in Amiens (France) on 22nd June 1972;

- Mr. Vittorio Pignatti-Morano Campori, fund manager, with professional address at 35 Portman Square, London W1H 6LR, United Kingdom, born in Roma (Italy) on 14th September 1957; and.

- Mr. Pablo Velez, employee, with professional address at 35 Portman Square, London W1H 6LR, United Kingdom, born in Bogota (Colombia) on 13th December 1975.

Second Resolution

The registered office shall be at 5 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., agissant par son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P. Inc., agissant elle-même par son associé commandité Trilantic Capital Partners Management Ltd, une société constituée suivant le droit de Guernsey sous le numéro 50118 avec siège social à Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4 HL

ici représentée par Monsieur Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 7 septembre 2010, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts suivants de la société ont ensuite été adoptés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut être composée d'un associé unique, détenant la totalité des parts sociales, ou de plusieurs associés, sans pouvoir excéder quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «TCP Publishing Holdco S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, ils pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle demeura régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet Social. La Société a pour objet (i) l'acquisition et la détention, sous toute forme que ce soit, d'actifs et/ou de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces actifs et/ou participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit, et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de

quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises conformément aux dispositions légales ou, le cas échéant, aux présents Statuts pour toute modification des présents Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront versées les primes payées pour toutes nouvelles actions en plus de leur valeur nominale. Le solde de ce compte peut être utilisé pour rembourser les associés en cas de rachat de parts sociales par la Société, pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales, en vue de leur annulation immédiate.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du/des associés statuant aux conditions de quorum et de majorité requises conformément aux dispositions légales ou, le cas échéant, aux présents Statuts pour toute modification des présents Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoins d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront élus par les associés, qui détermineront la durée de leur mandat ainsi que leur nombre. Les Gérants sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous les participants, une convocation écrite sera adressée à tous les Gérants pour toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt quatre (24) heures avant la date prévue pour cette réunion par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit. Cette convocation indiquera la date,

le lieu et l'ordre du jour de cette réunion. Tout Gérant peut renoncer à son droit d'être convoqué conformément à la procédure décrite ci-dessus. Aucune convocation spéciale pour les réunions se tenant à des dates et à des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance ne sera requise.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, sera considérée comme régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée au cours d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 12. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations demeureront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 13. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'accord du/des associés, les Gérants peuvent être rémunérés pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposés dans le cadre de leur fonction ou pour la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses fonctions.

La Société indemnifiera tout Gérant ou fondé de pouvoirs ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous les frais raisonnables qu'ils auront exposés à la suite de leur comparution en tant que défendeurs au cours d'actions en justice, de procès ou de poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et dont ils ne peuvent obtenir indemnisation, exception faite pour les cas où ils seront déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et pour lesquelles la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas manqué à ses devoirs. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 15. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne ayant les liens ci-dessus décrit avec une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, dans l'hypothèse où un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ils en aviseront les autres Gérants. Le Gérant ayant un conflit d'intérêt ne pourra prendre part au vote sur cette transaction et celle-ci de même que l'intérêt du Gérant sera porté à la connaissance des associés.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée est conclue à des conditions de marché normales et qu'elle porte sur une opération courante de la Société.

Art. 16. Représentation de la Société - Délégation de pouvoirs.

A l'égard des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifiés les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de chaque catégorie.

La Société peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de son choix.

La Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été confié par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Auditeur. Sauf dans les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, et en particulier ses documents comptables, doivent, dans les cas prévus par les dispositions légales, être vérifiés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui ne doivent pas nécessaire être associé.

Les commissaires aux comptes, le cas échéant, seront élus par les Associés qui détermineront la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dès lors, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25), ces derniers peuvent prendre des résolutions par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux Associés, les associés sont tenus d'exprimer leur vote par écrit et de l'envoyer dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale dans un délai de huit (8) jours à compter de la convocation adressée par lettre recommandée par le/les Gérants, les commissaires aux comptes et les associés représentant la moitié du capital social. La convocation indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Elles pourront se tenir à l'étranger si des circonstances de force majeure l'exigent.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Pouvoirs des Associés. Les/les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par la loi ou par les présents Statuts.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, devant se tenir lorsque la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché du Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation le 30 juin de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure - Vote. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'avoir la qualité d'associé pour participer à une assemblée.

Toute décision destinée à modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par (i) une majorité en nombre des associés

(ii) représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation ou consultation par écrit, les associés seront de nouveau convoqués ou consultés et les résolutions seront alors adoptées, sur deuxième convocation, à la majorité des voix exprimées sans tenir compte de la part du capital représenté.

Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents ou par leur mandataire ou par le président, le secrétaire, le scrutateur de l'assemblée si un tel bureau a été désigné.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par les associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Exercice Social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'approbation du/des associés.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices de l'exercice, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer avec tout bénéfice reporté à nouveau, réserves distribuable ou prime d'émission, aux associés comme dividendes.

Les Gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les Gérants ou toute autre personne (personne physique ou morale) nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été adoptés,

Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., agissant par son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P. Inc., agissant elle-même par son associé commandité Trilantic Capital Partners Management Ltd, une société constituée suivant le droit de Guernsey sous le numéro 50118 prénommé, a déclaré souscrire douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale et libérer intégralement en espèces la valeur nominale de ces parts sociales.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) étant dès cet instant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour du mois de décembre 2010.

Assemblée générale extraordinaire Première résolution

Le nombre de Gérants est fixé à cinq (5), et

(i) les deux (2) personnes suivantes ont été nommées en tant que Gérants de Catégorie A pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui délibère sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Eric Scussel, employé privé, avec résidence professionnelle au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né à Villerupt (France) le 1^{er} juillet 1974; et

- Monsieur Francesco Moglia, Directeur Général de banque, avec résidence professionnelle au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né à Rome (Italie) le 27 mai 1968;

(ii) les trois (3) personnes suivantes ont été nommées en tant que Gérants de Catégorie B pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui délibère sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Laurent Forget, employé privé, avec résidence professionnelle au 26 Bd Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né à Amiens (France) le 22 juin 1972;

- Monsieur Vittorio Pignatti – Morano Campori, gérant de fonds d'investissement, avec résidence professionnelle au 35 Portman Square, W1H 6LR, Londres, Royaume-Uni, né à Rome (Italie) le 14 septembre 1957; et

- Monsieur Pablo Velez, gérant de fonds d'investissement, avec résidence professionnelle au 35 Portman Square, W1H 6LR, Londres, Royaume-Uni, né à Bogota (Colombie) le 13 décembre 1975.

Seconde résolution

Le siège social est établi au 5 Rue Jean Monnet, à L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L.FORGET, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39318. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124308/563.

(100141119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

ProLogis Poland XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010124563/14.

(100141021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Celfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.365.

Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 13 septembre 2010

Monsieur Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été co-opté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Hugo FROMENT, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *CELFIN S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010124668/17.

(100141968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

ProLogis Poland XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010124564/14.

(100141022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

ProLogis Poland XXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010124565/14.

(100141023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

ProLogis Poland XXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010124566/14.

(100141031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Tinska Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 53.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010124597/12.

(100140937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

ProLogis Poland XXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 95.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk
Gérant

Référence de publication: 2010124567/14.

(100141025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

ProLogis Poland XXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 95.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk
Gérant

Référence de publication: 2010124568/14.

(100141028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

ProLogis Poland XXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 95.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk
Gérant

Référence de publication: 2010124569/14.

(100141029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Villapool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 85.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1409/2010.

TMF Corporate Services S.A. / TMF Administrative Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010124606/12.

(100141083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

ProLogis Poland XXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010124570/14.

(100141030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

ProLogis Poland XXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010124571/14.

(100141033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

ProLogis Poland XXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010124572/14.

(100141034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Villapool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/09/2010.

TMF Corporate Services S.A. / TMF Administrative Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010124607/12.

(100141084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Pan European Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 37.558.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2010

L'Assemblée Générale a donné décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

L'Assemblée Générale a prononcé la clôture de la liquidation de la société.

L'Assemblée Générale a décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires et dont la remise n'aurait pas pu être faite.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Jean-Benoît Lachaise.

Référence de publication: 2010124573/15.

(100141252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Parvenor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010124574/10.

(100140831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

PHO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124575/10.

(100140833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Kresge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.007.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 15 septembre 2010 que:

Le siège social de la société est transféré du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter du 15 septembre 2010.

Et que l'adresse des Administrateurs est modifiée de la façon suivante:

- Monsieur François WINANDY, est domicilié professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
- Madame Mireille GEHLEN, est domiciliée professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
- Monsieur Thierry JACOB, est domicilié professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010124980/19.

(100141200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Proluxrail Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 53.664.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124578/10.

(100140839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Reinhausen Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 72, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 148.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124579/10.

(100141139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Reinert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 6, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.042.

Extrait de la réunion des associés du 25 août 2009

Les associés décident à l'unanimité de remplacer nommer comme réviseur d'entreprises Madame Monique Henschen-Haas, L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman et de nommer comme réviseur d'entreprises pour une période 3 ans:

CLERC SA., RCS B 92.376, L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2010124580/15.

(100140843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Polyprint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 39.750.

Extrait de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal le 9 juin 2010 à 15.30 heures

Résolution

5^{ème} résolution:

L'Assemblée générale renomme aux fonctions de Réviseur d'entreprises et pour une période de un an PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch et inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 65 477.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Résolution extraites et conforme au Procès verbal de l'Assemblée générale

Esch-sur-Alzette, le 11 août 2010.

Alvin Sold

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010125006/19.

(100141417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Rore S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 138.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124581/9.

(100141093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Safreb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 117.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124582/10.

(100140844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Safreb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 117.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124583/10.

(100140845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Lancelot Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.092.

EXTRAIT

Cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 8 septembre 2010, la société SHIFTWIND LTD., société de droit bahaméen, établie et ayant son siège social à Saffrey Square, Suite 205, Bank Lane, Nassau (Bahamas), immatriculée sous le numéro IBC 129882 B, propriétaire de la totalité des 500 (cinq cents) parts sociales de la Société, a cédé, avec effet au 8 septembre 2010, la totalité des 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la Société,

à

la société SOLLAS HOLDINGS S.A., société de droit panaméen, établie et ayant son siège social à Via Espana and Elvira Mendez Street, Panama-City (République de Panama), inscrite au Registre Public de Panama au Microjacket n° 703581,

laquelle est désormais propriétaire de la totalité des 500 (cinq cents) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010124786/25.

(100141791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Schiffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 11, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 25.515.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124584/10.

(100140838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Skyscape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 53.666.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124585/10.

(100140824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Société d'Investissement Européen S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 23.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124586/10.

(100140848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Pigra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.073.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 15 juillet 2010:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

Mr Davide ENDERLIN, Avocat, avec adresse professionnelle à Lugano (CH), via Maderno, 10, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mr Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Commissaire:

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIGRA S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010124847/24.

(100141828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Sotralentz Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 9.015.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124587/10.

(100140825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Sotralentz Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 9.015.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124588/10.

(100140826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Sotralentz Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 9.015.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124589/10.

(100140829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Stahlbeteiligungen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 14.849.

Les comptes consolidés de la société mère de STAHLBETEILIGUNGEN S.A au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124590/11.

(100141101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Triton III No. 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.936.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No. 10 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010124592/13.

(100140883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Tempus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.243.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010124591/10.

(100140871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Triton III No. 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.908.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No. 6 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010124593/13.

(100140899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Triton III No. 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.898.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No. 7 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010124594/13.

(100140897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Cubus 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 127.712.

A noter le changement de domicile des administrateurs suivants:

- Madame Brigitte Laschet, employée privée qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald,

- Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

A noter le changement de domicile de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Eric Lux, administrateur-délégué, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010124689/18.

(100142136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Triton III No. 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.899.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No. 8 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010124595/13.

(100140894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

International Education and Leisure Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 63.694.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of September;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Jean Christophe CALDERARO, an Italian citizen residing at 3, rue de Nancy, 54720 Lexy, (France) (the "Principal"), here represented by Mr. Abdelrahime BENMOUSSA, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. INTERNATIONAL EDUCATION AND LEISURE TRUST HOLDING S.A. (the "Company"), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B, number 63 694, has been incorporated by deed of Maître Georges d'HUART, notary residing in Petange, (Grand-Duchy of Luxembourg), on March 10th, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 438 of June 17th, 1998;

II. The issued share capital of the Company is presently one hundred seventy-three thousand five hundred twenty-five Euros and forty seven Cent (EUR 173,525.47) divided into seven hundred (700) shares with no par value each, all fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to all directors of the Company in respect of the execution of their mandate up to date;

VII The Principal gives discharge to the commissaire aux comptes of the Company in respect of the execution of its mandate up to date;

VIII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

IX. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

X. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxyholder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède;

L'an deux mille dix, le treize septembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean Christophe CALDERARO, citoyen italien, résident au 3, rue de Nancy, 54720 Lexy, (France) (le "Mandant"),

ici représenté par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, employé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. INTERNATIONAL EDUCATION AND LEISURE TRUST HOLDING S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 63 694 a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 438 du 17 juin 1998.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de cent soixante-treize mille cinq cent vingt cinq euro et quarante sept centimes (173,525.47,- EUR), représenté par sept cents (700.) actions sans valeur nominale chacune, entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour

VIII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

IX. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

X. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BENMOUSSA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2010 LAC/2010/39949 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124763/95.

(100142091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Triton III No. 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.902.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No. 9 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010124596/13.

(100140888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Turkana S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix De Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 38.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124598/10.

(100141293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

T10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.041.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T10 S.à r.l.

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010124599/13.

(100140901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Génie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.769.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 22 juin 2010

Conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 25 août 2006 concernant la société européenne, la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle, est nommé représentant permanent de la société LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A.,

Monsieur Filip DE WILDE

demeurant professionnellement L-2146 Luxembourg à 63-65 rue de Merl

qui déclare accepter.

Suivant les dispositions légales en vigueur, il encourra la même responsabilité civile que si il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124747/18.

(100141700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

United Platform S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 128.030.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124600/10.

(100141043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Universal Luxemburg Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 23.131.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124601/10.

(100140896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Urban Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 4, rue Albert ler.

R.C.S. Luxembourg B 123.815.

Par la présente je vous informe avoir reçu par lettre recommandée datée du 12 août 2010 avec effet au 15 août 2010, la démission du Commissaire Monsieur Henri Van Schingen, Urban Real Estate S.A., RCB 123.815, 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Jean Wagener

Le Mandataire

Référence de publication: 2010124602/13.

(100140801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Lux-Development, Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 10, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 16.123.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 02 juin 2010

11. Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée décide d'accepter la démission de tous les administrateurs de la société.

L'Assemblée décide de prolonger les mandats jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2016.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à savoir:

- Monsieur Armand Drews, Chef de projets, 60, Bd J.-F. Kennedy L-4170 Esch/Alzette représentant l'OGB-L
 - Monsieur Marc Gross, Sous Directeur, Membre du Comité de Direction, 2, Circuit de la Foire L-1347 Luxembourg, représentant la Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg
 - Monsieur André Weidenhaupt, Directeur, 51-53, rue de Merl L-2146 Luxembourg, en remplacement de:
 - Monsieur Nico Clement, 60, Bd J.-F. Kennedy L-4170 Esch/Alzette, représentant l'OGB-L
 - Monsieur Paul Ensich, Directeur, 2, Circuit de la Foire L-1347 Luxembourg, représentant la Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg
 - Monsieur Guy Schuller, Conseiller économique 1ère classe auprès du Statec, 13, rue Erasme L-1468 Luxembourg
- Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2016.

Luxembourg, le 02 juin 2010.

Pour Lux-Development S.A.

Gaston Schwartz / Robert de Waha

Directeur Général / Directeur Général Adjoint

Référence de publication: 2010124928/25.

(100141375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Vagolux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124603/11.

(100141228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Vale Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124604/10.

(100141086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Vale Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124605/10.

(100141089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Water Instinct S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.239.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124608/10.

(100141094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

a.c.i. bruno genard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 123.924.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124609/9.

(100141848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Oriel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 50.771.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 septembre 2010

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet rétroactif au 31 août 2010, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2012.

2. La société A&C Management Services Sàrl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet rétroactif au 31 août 2010, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2012.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour **ORIEL S.A.**

A. Geurts / F. Mignon

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010125658/25.

(100141874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Oppenheim-OEH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.339.

—
Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 27. August 2010

1. Der Rücktritt der Herren Carlo Schiesser, Christoph Kossmann und François Lanners als Verwaltungsratsmitglieder wird angenommen. Als ihre Nachfolger werden ernannt:

- Dr Clemens Freiherr von Wrede, geboren am 18.10.1947 in D-Schloss Melschede und wohnhaft Venner Strasse 14 in D-53117 Bonn;

- Christopher Freiherr von Oppenheim, geboren am 25.09.1965 in D-Köln und wohnhaft Lindenallee 47, D-50968 Köln;

- Nicolaus Freiherr von Oppenheim, geboren am 29.09.1956 in D-Köln und wohnhaft Miquelstrasse 83 in D-14195 Berlin.

2. Ihre Mandate laufen anlässlich der Generalversammlung aus, welche im Jahre 2013 stattfindet.

27. August 2010.

Für beglaubigten Auszug

Unterschriften

Référence de publication: 2010125653/20.

(100141875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Rubicon Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.738.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124858/9.

(100141623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.
